Mouvement Postes à Profil (POP)

L'objectif est **d'assurer**, au niveau académique, la gestion des postes à profil au niveau local, afin de répondre aux besoins spécifiques des établissements : exercer dans un contexte particulier (projet d'établissement, ruralité), isolement géographique (montagne, îles), enseignement particulier (REP+). Le calendrier des opérations de gestion est consultable en annexe 1.

⟹ Pour tout échange dans le cadre de ce mouvement et une gestion optimale, vous êtes invités à utiliser exclusivement l'adresse fonctionnelle dédiée, mvtpop2027@ac-guadeloupe.fr. La non utilisation de cette adresse entrainera le non traitement de votre communication.

⟹ Participants : Les postes sont ouverts à tous les personnels du second degré. Les candidats sur un poste à profil peuvent relever de l'académie où est proposé le poste ou d'une autre académie.
Aucune restriction ne s'oppose à ce qu'un personnel stagiaire y participe. Toutefois, la prise de poste ne sera possible que si ce personnel est **titularisé à l'issue de son stage**.

⟹ Les fiches de poste sont publiées en ligne et consultables sur Colibris du 4 novembre (midi heure de Paris) au 25 novembre 2026 (midi heure de Paris).

⟹ Modalités de gestion

Entre le 4 novembre 2026 à midi (heure de Paris) et le 25 novembre 2026 à midi (heure de Paris), formulez vos vœux sur I-PROF/SIAM
Les candidats ne peuvent candidater que sur des postes existants sans possibilité de faire des vœux larges ou de formuler des candidatures spontanées.
Pour chaque poste, le candidat saisira uniquement un vœu Etablissement (ETB)
Ces demandes devront être formulées, sous peine de nullité, dans l'outil de gestion I-Prof/SIAM 2.

⟹ Transmission des confirmations de demande de mutation

Nouveau **Colibris sera le nouvel outil de dépôt de vos documents et d'échanges avec le service de gestion. Tout autre canal est à proscrire.**

A compter du 26 novembre 2026, téléchargez et imprimez la confirmation de demande de mutation sur I-PROF/SIAM

Jusqu'au 4 décembre 2026,
- Vérifiez, complétez, corrigez, le cas échéant, manuscritement en rouge, signez la confirmation de demande de mutation
- Déposez la confirmation accompagnée des pièces justificatives, le cas échéant en utilisant la démarche colibris, accessible à partir du lien ci-après,
https://demarches-guadeloupe.colibris.hp.in.phm.education.gouv.fr/mouvement-inter/rh-depot-des-confirmations-du-mouvement-inter-academique-2nd-degre/

Points de vigilance
N.B.1 : Suite à une évolution structurelle nationale des confirmations de demande de mutation, l'encadré réservé à la signature du chef d'établissement n'est plus présent. Vous êtes priés de vous conformer aux consignes relatives aux modalités de retour de votre dossier de mutation (cf ci-dessous).

N.B.2 : Néanmoins, le service de gestion vous recommande de transmettre à votre chef d'établissement une copie de votre demande pour information. Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une démarche personnelle, le suivi devra être effectué par vos soins.

N.B.3 : Si vous rencontrez des difficultés, nous vous invitons à consulter les modes opératoires à partir du lien ci-après, https://passconnect.ac-guadeloupe.fr/, le cas échéant, à contacter l'assistance par téléphone : 05 90 47 81 48 ou par courriel, leka@ac-guadeloupe.fr

⇛ Traitement des candidatures

Les candidatures font l'objet d'une pré-sélection à partir du CV et de la lettre de motivation. Les candidats présélectionnés seront auditionnés par une commission de sélection par visioconférence.
Le recteur arrête son choix dans la liste de candidats classés par la commission de sélection.

⇛ Affectation

A l'issue de la publication des résultats, dans l'hypothèse où un personnel est retenu sur un poste à profil, sa demande de mutation interacadémique sera annulée, le cas échéant. Il deviendra titulaire de l'académie obtenue.

Point d'attention

N.B.1 : Afin de garantir la stabilité des équipes pédagogiques les enseignants retenus dans le cadre de la procédure POP et ainsi affectés définitivement dans l'académie, devront respecter une durée minimale de trois ans sur poste avant de pouvoir participer à nouveau aux mouvements inter et intra-académiques.

N.B.2 : Après trois années de service effectif et en position d'activité sur le poste à profil obtenu, l'expérience et le parcours professionnel des agents sont valorisés à hauteur de 120 points sur tous les vœux exprimés au mouvement interacadémique. Ces points sont cumulables avec toutes les autres bonifications.

N.B.3 : Les enseignants mutés dans une académie dans le cadre du mouvement sur postes à profil pourront revenir dans leur académie d'origine dès lors qu'ils rempliront la condition précitée des trois années sur poste et qu'ils en feront la demande dans le cadre du mouvement inter académique. Cette possibilité est ouverte tant qu'ils sont affectés sur le poste à profil obtenu